

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le vingt et un septembre à vingt heures quinze minutes, les Membres du Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE, DESPLANCHES, DANE, VAN DER LINDEN, JEGO, JUILLET, Mmes BOUTOUR. MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absents excusés non représentés : Mrs JOLLY. NOUMEDOR

Monsieur JEGO a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 15 septembre 2010.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Lecture de la dernière séance en date du 23 juin 2010, à l'unanimité des Membres présents, celle-ci est acceptée.

1) ADHESION DE LA COMMUNE DE MELZ-SUR-SEINE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire sur la demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Provinois de la Commune de MELZ-SUR-SEINE.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2010, adoptant à l'unanimité, le principe de cette adhésion,

APPROUVE à l'unanimité des Membres présents, l'adhésion de la commune de MELZ-SUR-SEINE à la date du 1^{er} janvier 2011.

2) TARIF CANTINE 2010-2011

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de RGC Les petits Gastronomes signalant une augmentation du prix des repas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents :

DECIDE de passer le prix du repas cantine de 3 € 60 à 3 € 70 pour le 1^{er} septembre 2010.

3) PROJET ACHAT LAME DE DENEIGEMENT

Le conseil municipal après consultation des devis, **DECIDE** l'achat d'une lame de déneigement pour un montant HT de 5350 €.

4) CIRCULATION ROUTIERE

Afin de sécuriser les traversées de village, le conseil municipal **DECIDE** :

* Afin de matérialiser les rues prioritaires l'implantation de panneaux « cédez de passage » à :

LOUAN : rue des Vaux prioritaire par rapport à la rue Perré en venant de Villiers-Saint-Georges,

VILLEGRUIS : rue de la Vallée des Prés prioritaire par rapport à la rue Saint-Médard,

FONTAINE : rue de la Vigne prioritaire par rapport à la rue de Villegruis.

* la pose d'un panneau interdit aux plus de 12T dans la rue du Faubourg

5) CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Monsieur EBLE, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, dans lequel il lui fait part que notre projet de contrat rural a été adopté par son Assemblée et qu'une subvention d'un montant de 105 000 € nous a été accordée.

Notre projet de contrat sera présenté courant novembre au Conseil Régional et de ce fait les travaux pour la première tranche (Eglise de Fontaine et les trois columbariums) ne pourront débiter qu'en 2011. L'appel d'offres concernant ces travaux peut être lancé.

Madame DEMETRESCU-GUENEGO Suzanna, architecte du patrimoine, aura en charge l'élaboration du dossier Eglise,

Monsieur Alain BERNARD, architecte, se chargera du dossier columbariums.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches pour toutes les opérations du contrat rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 27 septembre 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE